

8^{èmes} JEUX DES ILES DE L'OCEAN INDIEN



REGLEMENTS TECHNIQUES

JUDO

SEYCHELLES 5-14 AOUT 2011

1.0 DATE ET LIEU

Les compétitions de Judo des 8^{èmes} Jeux des Iles de l'Océan Indien se dérouleront du 5 au 14 Août 2011 aux Seychelles.

2.0 EPREUVES

2.1 Epreuves Individuelles

Chaque île présente un compétiteur (trice) par catégorie de poids soit 6 hommes et 6 dames.

Catégories de poids individuels

Hommes	Dames
-60kg inclus	-52kg inclus
+de 60kg à -66kg inclus	+de 52kg à -57kg inclus
+de 66kg à -73kg inclus	+de 57kg à -63kg inclus
+de 73kg à -81kg inclus	+de 63kg à -70kg inclus
+de 81kg et -90kg inclus	+de 70kg à -78kg inclus
+de 90kg	Plus de 78kg

Epreuve par équipe

Chaque île présente une équipe masculine et une équipe féminine.

Catégories de poids par équipe

Hommes	Dames
-66kg inclus	-52kg inclus
+de 66kg à -73kg inclus	+de 52kg à -57kg inclus
+de 73kg à -81kg inclus	+de 57kg à -63kg inclus
+de 81kg et -90kg inclus	+de 63kg à -70kg inclus
+de 90kg	+de 70kg

3.0 REGLEMENTS DE LA COMPETITION

3.1 Règlements des Epreuves Individuelles

Les compétitions de Judo se dérouleront conformément aux règles de la Fédération Internationale de Judo (FIJ). En cas de divergence, c'est le texte d'origine de la fédération internationale qui s'applique. Les compétitions se dérouleront en 'Individuels', en 'Equipes' et toutes catégories chez les masculins et féminines.

3.2 Litiges

Tout cas non prévu par ces règlements sera tranché comme suit:

- a) Les points litigieux d'ordre technique seront tranchés par la Commission Technique Internationale (CTI)
- b) Les points litigieux d'ordre général seront tranchés par le Conseil International de Jeux (CIJ).

3.3 Durée des combats

Hommes et Dames 5 minutes

Tout compétiteur à droit à 10 minutes de repos au maximum entre deux combats.

3.4 Golden Score

Si un combat se termine par Hiki wake, le combat doit reprendre immédiatement pour 3 minutes. Ce combat sera terminé dès qu'un avantage ou une sanction sera comptabilisée au score board.

Si après cette prolongation aucune différence ne s'est faite, la procédure du 'HANTEI' sera appliquée (*utilisation du drapeau pour designer le vainqueur*). Dans ce cas, seules les actions du deuxième combat doivent être prises en considération pour la décision finale.

3.5 Formules de compétition

a) Epreuves individuelles

Le système de compétition se fera par système d'élimination avec double repêchage. Pour toutes les catégories, les combattants seront repartis en deux tableaux au moyen d'un tirage au sort, et un système par élimination permettra de désigner les deux finalistes.

Chaque combattant battu par le vainqueur des groupes A1, A2, B1 et B2 pourra prendre part au repêchage de sa partie de tableau conformément au système d'élimination. Le dernier combat du vainqueur des repêchages d'un tableau se déroulera contre le perdant de la finale de l'autre tableau.

Les vainqueurs (2) de ces combats seront classés troisième, les perdants (2) seront classés cinquième. Les septièmes sont les perdants des finales des repêchages.

b) Cas particuliers

b-1 : par dérogation du règlement FIJ, s'il y a plus de deux compétiteurs (trices), mais moins de six, la compétition se déroulera en poule avec décision obligatoire à chaque combat. Dans ce cas, le classement sera établi selon les modalités suivantes :

- le vainqueur sera celui ayant totalisé le plus grand nombre de victoires
- en cas d'égalité de victoires entre deux combattants, le vainqueur sera celui ayant totalisé le plus grand nombre de points.
- en cas d'égalité de victoires et de points entre deux combattants, le vainqueur sera celui qui aura battu l'autre dans le combat qui les aura opposés
- en cas d'égalité de victoires et de points entre 3 combattants, une nouvelle poule de classement sera effectuée avec ces 3 combattants. Le résultat de cette poule déterminera le classement.

b-2: Si deux combattants(tes) d'un même pays se trouvent dans une poule ils (elles) s'affronteront en premier combat.

b-3: Si un combattant(te) est contraint(te) de sortir de la poule et ne peut plus participer, tous ses combats sont annulés. Tous ses points seront comptabilisés au profit de son adversaire.

3.6 Tournoi par Equipes

Chaque île présente une seule équipe masculine et une équipe féminine.

a) Nombre

Chaque équipe sera constitué de 5 compétiteurs (trices). Pour pouvoir se présenter, une équipe doit être composée d'au moins 4 compétiteurs (trices).

b) Formule de compétition

Si nombre d'équipe égal à 3 : une poule, sans troisième place

Si nombre d'équipe égal à 4 : une poule avec une équipe médaille de bronze

Si nombre d'équipe égal à 5 : tableau et une poule avec une équipe médaillée de bronze

Si nombre d'équipe supérieur à 5 : tableau avec 2 équipes médaillés de bronze

Les têtes de série : écarter les finalistes des derniers Jeux

A chaque compétition, le responsable de chaque équipe présentera à la table officielle la composition de son équipe.

Dans le cas ou une équipe ne peut présenter un effectif complet, elle sera pénalisée d'une défaite à 10 points a chaque fois.

En cas d'égalité de victoires et de points, les équipes devront se départager comme suit:

- S'il y a eu match nul : la catégorie ayant fait le match nul sera rejouée. Le vainqueur du combat déterminera l'équipe victorieuse. Si 2 ou 3 matches nul (tirage au sort des 2 ou 3 matchs nuls à rejouer).
- S'il n'y a pas eu de match nul : une catégorie de poids sera tirée aux sorts pour départager la victoire.

c) Décision

Pour chaque combat, le système d'attribution de points sera le suivant :

Ippon Gachi:	10 points	Waza-ari:	7 points
Sogo Gachi:	10 points	Yuko:	5 points
Fusen Gachi:	10 points	Koka:	3 points
Kiken Gachi:	10 points	Yusei-Gachi:	1 point
Hansoku-make:	10 points		

4.0 PARTICIPATION DES DELEGATIONS

Nationalité

Les compétitions de Judo sont ouvertes à tous les athlètes des îles membres respectant les conditions prévues par la Charte des JIOI et conformément aux Règlements Généraux des Jeux des Iles en vigueur.

Un concurrent ne pourra être inscrit que dans la catégorie de poids à laquelle il appartient.

L'âge minimum pour un concurrent aux compétitions de judo, sanctionné par L'IJF, est 15 ans, année civile. Les concurrents de moins de quinze ans ne sont pas autorisés à prendre part aux compétitions organisées sous les auspices de l'IJF.

L'effectif de la délégation ne doit pas dépasser 6 hommes, 6 dames, 2 entraîneurs, 1 arbitre.

4.1 Engagements

Seuls les Comités Nationaux Olympiques, ou Comité régionaux Olympiques pour les territoires Français sont habilités à engager les concurrents aux 8^{èmes} Jeux des Iles de l'Océan Indien.

4.2 Engagement Quantitatif

L'engagement quantitatif doit être confirmé au plus tard le **Mercredi 15 décembre 2010**, à minuit en précisant l'effectif de ses représentants (concurrents et officiels) pour chaque discipline et par épreuve.

4.3 Engagement Nominatif Définitif

Le Formulaire d'Engagement Nominatif Définitif des athlètes, des remplaçants éventuels et des officiels devra parvenir au COJI au plus tard le **mercredi 15 juin 2011**.

Aucune inscription supplémentaire ne sera prise en considération après cette date. Les remplaçants seront ceux qui figurent déjà sur le formulaire d'engagement définitif.

5.0 REGLEMENT TECHNIQUE

Le Comité d'Organisation de Judo, dirigé par un Directeur de Réunion, nommé par le COJI, en accord avec la Fédération Seychelloise de Judo (SJF), est responsable de l'organisation technique de la compétition.

5.1 Confirmation Définitive de Participation

Les noms des concurrents déjà engagés pour participer effectivement aux compétitions devront être confirmés 12 heures avant l'épreuve par dépôt d'un formulaire au Comité d'Organisation de Judo.

5.2 Annulation de Participation

L'annulation de participation à la compétition devra être signalée au début de la journée de l'épreuve au Comité d'Organisation du Judo.

Passé ce délai, toute annulation de participation non justifiée à une rencontre sera sanctionnée par le paiement d'une amende de **100 Euro (Cent Euros)**.

6.0 DEROULEMENT DES COMPETITIONS

6.1 Pesée

Au début du jour de la compétition, en début de matinée, les concurrents de chaque catégorie de poids se soumettront à une pesée officielle sous le contrôle de la Commission Technique Internationale. Chaque concurrent sera pesé une fois après l'appel. Son poids devra correspondre lors de cette pesée, à celui de sa catégorie.

Toutefois, une bascule sera à la disposition des athlètes pour un contrôle de poids. Le lieu de la pesée sera affiché au Village et à la salle de compétition.

6.2 Tirage au Sort

Le tirage au sort se fera en réunion de la CTI, conformément au code sportif de la FIJ, en présence d'un délégué de chaque île.

Le tirage au sort sera communiqué ultérieurement avant la réunion de la CTI. Le tirage au sort se fera selon le logiciel de la FIJ. Une Commission d'arbitrage formée par les arbitres aux Jeux, pourra être consultée par les arbitres en cas de difficulté.

Tous les combats d'une même catégorie, y compris la finale, auront lieu le même jour.

6.3 Systeme de Contrôle

Avant chaque combat les judokas doivent déposer leur carte d'accréditation à la table de contrôle et présenter leur Judogi pour vérification.

6.4 Tenue des Athlètes

6.4.1 Judogi

Chaque combattant devra avoir obligatoirement un Judogi bleu et un judogi blanc. Chaque délégation devra présenter les judogis pour inspection et autres modalités dès l'arrivée au Village des Jeux.

Aucune publicité autre que le logo du fabricant ne peut être apposé sur le judogi. Le Règlement Technique de la FIJ en vigueur sera appliqué.

Si un combattant monte sur le tatami avec un Judogi non conforme, il sera pénalisé par HANSOKU MAKE.

6.4.2 Dossard

Chaque délégation doit présenter les Judogis de leur Judokas (tes) dès leur arrive au Village des Jeux pour apposition des dossards.

6.5 Récompenses

Les récompenses suivantes seront décernées à chaque catégorie :

1 ^{er} Place	Médaille d'Or	+ Diplôme
2 ^{ème} Place	Médaille d'Argent	+ Diplôme
3 ^{ème} Place	Médaille de Bronze	+ Diplôme aux deux athlètes classés 3 ^{ème}

La cérémonie de remise de médaille aura lieu après chaque finale, sauf en cas de réclamation. Les officiels et participants de chaque île recevront un diplôme de participation et une médaille commémorative.

7.0 COMMISSION TECHNIQUE INTERNATIONALE (CTI)

7.1 La Commission Technique Internationale (CTI) est présidée par le représentant de l'Association Internationale de Judo (FIJ). En cas d'absence de celui-ci, l'île hôte assurera la présidence.

La Commission Technique est composée d'un représentant de chaque île participante (avec un représentant supplémentaire pour l'île organisatrice s'il n'y a pas de représentant de la FIJ).

Cette commission est chargée :

- d'appliquer les règles internationales
- de veiller à la bonne organisation technique des compétitions
- de désigner les arbitres (les autres officiels sont nommés par le Comité d'Organisation du Judo)

- de régler les conflits, en siégeant comme Jury d'Appel (dans ce cas le représentant de l'île en cause ne siège pas)
- d'homologuer les résultats des compétitions;
- d'organiser les réunions techniques.

La Commission Technique Internationale décide à la majorité des voix, en présence de la majorité des membres qui la composent.

7.2 Réunion Constitutive

La réunion constitutive de la CTI se déroulera à une date qui sera déterminé ultérieurement.

Deux délégués par pays seront autorisés à assister à cette réunion.

Ordre du Jour

- i. Mot de bienvenue du Président de la Fédération Nationale
- ii. Mot de bienvenue du Président du CIJ ou de son représentant
- iii. Présentation du Représentant de la Fédération Internationale, du Représentant du COJI et des officiels de la compétition
- iv. Horaire définitif de la compétition
- v. Procédures de contrôle Anti-dopage
- vi. Réclamations
- vii. Nomination des Officiels
- viii. Réponses aux questions des délégations soumises préalablement par écrit
- ix. Procédures de contrôle Anti-dopage par un membre de la Commission Médicale Anti-dopage
- x. Questions diverses

8.0 CONTROLE MEDICAL ET ANTI-DOPAGE

8.1 Le dopage est interdit. La liste des produits prohibés dressée par l'AMA en vigueur depuis le 1^e Janvier 2011 fait autorité.

- 8.2** Chaque compétiteur participant aux Jeux doit se soumettre aux contrôles et examens médicaux effectués par la Commission Médicale des Jeux.
- 8.3** Tout compétiteur qui refuse de se soumettre à ces contrôles, est suspendu immédiatement des Jeux.
- 8.4** Un médecin d'une délégation ne peut faire partie de la Commission Anti-dopage appelée à juger un de ses membres.
- 8.5** Après chaque match sur décision de la Commission Anti-dopage, les compétiteurs pourront être soumis au contrôle anti-dopage à savoir: un compétiteur ou plusieurs de l'équipe classée première, un compétiteur tiré au sort ou autres compétiteurs suspects.
- 8.6** Tout compétiteur ayant pris un médicament dans la semaine qui précède les compétitions est prié de le signaler au médecin de sa délégation. Celui-ci à son tour doit en informer le délégué de la Commission Anti-dopage.

9.0 ACCREDITATION

L'accréditation est l'acte officiel par lequel le CIJ, par l'intermédiaire du COJI, reconnaît la qualité des participants aux 8^{èmes} Jeux des Iles de l'Océan Indien de chaque membre des délégations.

Dans ce cadre, le COJI délivrera des cartes d'accréditation dont la couleur sera indicative de la qualité et du droit du détenteur.

10.0 TRANSPORT

Le Comité d'Organisation des Jeux assurera les déplacements vers les sites d'entraînements et de compétitions officielles ainsi que pour toutes manifestations officielles auxquelles les équipes seront invitées. Seules les athlètes et officiels accrédités et portant ostensiblement leur carte d'accréditation auront d'accès aux transports mis à la disposition de la délégation.

11.0 DEPART

La confirmation des billets retour est sous la responsabilité de chaque délégation. L'hôtesse/l'hôte en charge de la délégation pourrait prêter main forte.